



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **31 JANVIER 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0028Bis**

Objet : Ajustement d'AP/CP suite à la clôture de l'exercice 2021

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

1 5 MARS 2022

et affichage le

1 5 MARS 2022

Secrétaire de séance :
Annie FRAGOLA

Le lundi 31 janvier 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Patricia BAGA à Patrick BEAU, Michel BELLIN - CROYAT à Régine MILLET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre du suivi de ses projets pluriannuels, a opté pour la création de plusieurs autorisations de programme (AP) ou autorisations d'engagement (AE).

En lien avec la clôture de l'exercice 2021, il indique qu'il convient de procéder aux modifications présentées ci-dessous :

AP/CP n° 01 – Collecte en point d'apport volontaire (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
11 267 200.00 €	8 704 276.86 €	1 250 000.00 €	1 000 000.00 €	312 923.14 €	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
11 267 200.00 €	8 704 276.86 €	745 264.34 €	1 000 000.00 €	817 658.80 €	-	-	-

AP/CP n° 03 – Salle multi activités du Plateau des Petites Roches (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
3 550 000.00 €	1 182 406.44 €	2 337 593.56 €	30 000.00 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
3 550 000.00 €	1 182 406.44 €	1 912 142.11 €	455 451.45 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 05 – Projets FUI Minalogic/Tenerdis (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
3 045 396.03 €	2 895 396.03 €	90 000.00 €	-	60 000.00 €	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
3 045 396.03 €	2 895 396.03 €	60 000.00 €	-	90 000.00 €	-	-	-

AP/CP n° 06 – Prime Air Bois (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
4 604 864.34 €	1 789 864.34 €	500 000.00 €	575 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	420 000.00 €	420 000.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
4 604 864.34 €	1 789 864.34 €	499 978.00 €	575 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	420 000.00 €	420 022.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 08 – Second centre nautique situé à Pontcharra (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
12 365 000.00 €	11 266 341.24 €	978 938.30 €	119 720.46 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
12 365 000.00 €	11 266 341.24 €	703 187.54 €	395 471.22 €	-	-	-	-

AP/CP n° 12 – Nouveau bâtiment affecté à la gestion des déchets (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
5 425 000.00 €	3 417 727.33 €	1 862 272.67 €	145 000.00 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
5 425 000.00 €	3 417 727.33 €	1 820 725.77 €	186 546.90 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 13 – Fonds solaire thermique (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
106 350.00 €	40 600.00 €	12 000.00 €	11 750.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
106 350.00 €	40 600.00 €	11 400.00 €	11 750.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	11 100.00 €

AP/CP n° 19 – Nouveau musée situé à Allevard (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
2 675 144.00 €	1 534 542.17 €	996 601.80 €	144 000.03 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
2 675 144.00 €	1 534 542.17 €	956 450.93 €	184 150.90 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 20 – Aides au logement (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
14 272 597.37 €	3 980 435.87 €	1 570 185.50 €	2 151 976.00 €	1 680 000.00 €	1 680 000.00 €	1 680 000.00 €	1 530 000.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
14 272 597.37 €	3 980 435.87 €	1 490 586.85 €	2 151 976.00 €	1 680 000.00 €	1 680 000.00 €	1 680 000.00 €	1 609 598.65 €

AP/CP n° 22 – Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
1 472 000.00 €	778 233.02 €	113 766.98 €	580 000.00 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
1 472 000.00 €	778 233.02 €	84 056.88 €	609 710.10 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 29 – Fonds rénovation énergétique des infrastructures communales (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
3 251 043.43 €	751 043.43 €	300 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	400 000.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
3 251 043.43 €	751 043.43 €	151 684.66 €	450 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	548 315.34 €

AP/CP n° 32 – Fonds d'aide tourisme 2019/2020 (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
2 356 318.50 €	1 185 115.32 €	384 717.00 €	786 486.18 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
2 356 318.50 €	1 185 115.32 €	372 957.00 €	798 246.18 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 33 – Nano 2022 (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
9 995 426.00 €	1 591 474.00 €	4 029 879.00 €	2 561 231.00 €	1 812 842.00 €	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
9 995 426.00 €	1 591 474.00 €	3 964 662.19 €	2 561 231.00 €	1 878 058.81 €	-	-	-

AP/CP n° 36 – Fonds d'aide tourisme 2020/2021 (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
505 432.00 €	41 395.50 €	171 844.20 €	292 192.30 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
505 432.00 €	41 395.50 €	166 022.10 €	298 014.40 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 37 – Création de la maison Intercommunale de l'Emploi et de la Formation (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
4 440 000.00 €	2 454.00 €	110 000.00 €	400 000.00 €	3 000 000.00 €	927 546.00 €	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
4 440 000.00 €	2 454.00 €	18 690.14 €	400 000.00 €	3 000 000.00 €	1 018 855.86 €	-	-

AP/CP n° 38 – Création de nouvelles aires d'accueil pour les gens du voyage (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
6 000 000.00 €	-	500 000.00 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	700 000.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
6 000 000.00 €	-	225 675.05 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €	974 324.95 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 41 – Fonds d'aide tourisme 2021 (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
1 528 000.00 €	-	100 000.00 €	1 428 000.00 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
1 528 000.00 €	-	67 368.00 €	1 460 632.00 €	-	-	-	-

AP/CP n° 42 – Pôle enfance Allevard (en € TTC)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
2 200 000.00 €	-	1 300 000.00 €	900 000.00 €	-	-	-	-
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
2 200 000.00 €	-	682 219.85 €	1 517 780.15 €	-	-	-	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP/CP n° 44 – Fonds de minoration pour le logement social (en € HT)							
Situation actuelle							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 provisoire					
9 007 185.50 €	-	1 707 185.50 €	1 800 000.00 €	1 600 000.00 €	1 600 000.00 €	1 300 000.00 €	1 000 000.00 €
Nouvelle situation							
Montant total de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements						
	Cumul des années antérieures		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
	Année 2020 et antérieures	Année 2021 définitive					
9 007 185.50 €	-	657 721.00 €	1 800 000.00 €	1 600 000.00 €	1 600 000.00 €	1 300 000.00 €	2 049 464.50 €

Monsieur le Président précise que les AP/CP suivantes restent inchangées :

- n° 04 : Requalification de la déchetterie située à Crolles
- n° 09 : Aide aux projets touristiques 2019 (VVF)
- n° 16 : Barreau de la Grande Ile
- n° 21 : Très Haut Débit numérique
- n° 39 : Projets PSPC
- n° 40 : Centre de tri Athanor
- n° 43 : Fonds d'investissement COOPVENTURE
- n° 45 : Incinérateur Athanor
- n° 46 : Fonds d'aide touristique 2022/2023
- n° 47 : Piste bleue des Rhodos
- n° 48 : Prime flotte verte

Ainsi que l'AE/CP n° 34 (mesures compensatoires – Télésiège Gypaète)

Il indique que les décisions modificatives suivantes découlent des ajustements proposés, dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs cumulés constatés lors du vote des comptes administratifs 2021 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

o Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »

Chapitre / Article Thématique / Gestionnaire / Analytique / Opération / AP.CP		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
23/2313 GESTDECHET/14/14.8/204 O/AP12	Travaux en cours Nouveau bâtiment Direction Déchets	145 000,00 €	41 546,90 €	186 546,90 €			
16/1641 FINANCES/DIV/NA	Emprunt à mobiliser				1 523 963,90 €	1 565 510,80 €	
TOTAUX		145 000,00 €	41 546,90 €	186 546,90 €	1 523 963,90 €	1 565 510,80 €	

o Budget principal

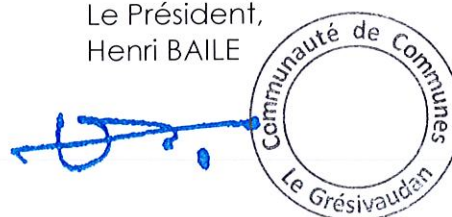
Chapitre / Article Thématique / Gestionnaire / Analytique / Opération / AP.CP		Section d'investissement					
		Dépenses			Recettes		
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
23/2313 MUSEES/MUS/MUSEEAL/1251 O/AP19	Travaux en cours Création nouveau musée d'Alévaca	144 000,03 €	40 150,87 €	184 150,90 €			
23/2313 LMA/LMA/HGALV/1352 O/AP42	Travaux en cours Pôle enfance Alévaca	900 000,00 €	617 780,15 €	1 517 780,15 €			
23/2313 PATRIMOINE/PAT/ACCES/1100 I/AP22	Travaux en cours Mise en accessibilité des bâtiments	580 000,00 €	29 710,10 €	609 710,10 €			
23/2313 AJTEQUISPO/EQSPPR/SMAPPR/1179 O/AP03	Travaux en cours Salle multi-activités PPR	30 000,00 €	425 451,45 €	455 451,45 €			
23/2313 CNI/CNI/PISCIC/1194 O/AP08	Travaux en cours Second centre nautique Pontcharra	119 720,46 €	275 750,76 €	395 471,22 €			
204/2041412 TOURISME/TOUR/AIDE#/1327 O/AP32	Subventions versées aux communes Fonds d'aide tourisme 2019/2020	438 361,78 €	11 760,00 €	450 121,78 €			
204/2041412 TOURISME/TOUR/AIDE#/1339 O/AP36	Subventions versées aux communes Fonds d'aide tourisme 2020/2021	128 392,30 €	5 822,10 €	134 214,40 €			
204/2041412 TOURISME/TOUR/AIDE#/1348 O/AP41	Subventions versées aux communes Fonds d'aide tourisme 2021/2022	714 000,00 €	32 632,00 €	746 632,00 €			
16/1641 FINANCES/DIV/NA	Emprunt à mobiliser				22 760 148,02 €	24 199 205,45 €	
TOTAUX		3 054 474,57 €	1 439 057,43 €	4 493 532,00 €	22 760 148,02 €	24 199 205,45 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 03.03.2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.